

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION

CONCOURS D'ANALYSTE-RÉDACTEUR DES DÉBATS 2021

Meilleures copies

SOMMAIRE

Le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves d'admission (écrite et orales).

<u>Attention</u>: le choix de la langue, pour l'épreuve obligatoire de langue vivante doit être déterminé par le candidat **lors du dépôt du formulaire d'inscription**. Il ne pourra pas être modifié après la date limite de dépôt des formulaires d'inscription.

I. – ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

L'ensemble des épreuves d'admissibilité est obligatoire.

Première épreuve	Épreuve de culture générale, institutionnelle et politique : trois à cinq questions à réponse courte (durée : 3 heures - coefficient : 2)
Deuxième épreuve	Compte rendu analytique d'un extrait de débat en séance publique à partir d'un enregistrement audio (durée : 15 minutes environ de prise de notes et 1 heure 30 de rédaction - coefficient : 2)
Troisième épreuve	Compte rendu intégral d'un extrait de débat en séance publique à partir d'une transcription littérale (durée : 5 heures - coefficient : 2)

II. - ÉPREUVES D'ADMISSION

L'ensemble des épreuves d'admission est obligatoire.

ÉPREUVES ÉCRITES

Première épreuve	Compte rendu analytique puis compte rendu intégral d'un même extrait de débat en séance publique (sur traitement de texte) (durée : 5 heures 15 - coefficient : 4)
Deuxième épreuve	Compte rendu écrit détaillé d'un extrait de débat en commission (sur traitement de texte) (durée : 3 heures 30 - coefficient : 2)
Troisième épreuve	Épreuve écrite de langue vivante (durée : 1 heure 30 - coefficient : 1) p. 61



SÉNAT

Concours

de Analysk ridacteur des débats

date 16/04/21

épreuve Culture générale, insht. et politique

La copie doit rester anonyme.

17/20 89

Sujet: 3 A groi set encore le Parlement?

Quoi set encor le Parlinent quand le prinapul publin avafrant la trance depuis plus d'unai est u épadimie norble et que l'urgenne et la difficulté d'y reponde out fait vusuler le page deuns un "état duspence sanitaire" qui persont à l'exdoubj de prender de melhiples décisions qui, en temps normal, de voirant et validées pur les dephis elles éductairs Ruis il fant aller andelà de l'achabli car l'apparaile pronocation que porte le sijet - sistont un (joucouis comm Mide que le la le rent étant dus vhe et plus pressant autopis a aujowahi. le verous dans un premingable De vée de fondements. Vais pas au point de la seconde partie, d'en conduce qu'one denocratie comme France pourrait se puner d'un Parlement ai et ce giper et de din que le l'arleut français et mois fort - d'donc noire de aux citopens qu'il represente - conjonalleri qu'hier? En premier lien, é denent l'évolution constitution. nelle de la France. Depuis 1958 le pays et dans un cipine dit semi prosidentid qui a mis fon à deux Répldiques (LeTT et Té) par le rentaires ou sent vois com l'apposée d'llège Mordu Parlerent Sons la J'Reptlique, l'opulisse des persons s'et modifice et l'executy, notamut à tourer la fondion de président de la léphologne a une contain préeminence. Ainsi la Conditation définite elle de manien limitation ce qu'est du ressort ple la loi - et donc de Vadrerent la railleur, elle lu inhort en principe de vohr de décision qui abortisairent à augunter les charges de l'Étant ou

à diminuera sus resouves. La marge de monoceure land prétain du la le rent c'en trois limités. Par ailleure, le posseul dispose de droit de dissordy on des dar Chambre, It remble rationale. Enfin, latide L9 alinia 3 perrout au pournement, son certains conditions, de fant doper en lo: sans najorité positif pour elle tout ge'un najordi absolue contr lu re S'exporu pus, D'auta part, dons le même temps, d'autres pourois out pri de l'impribance l'est le cus branson de l'Union empienne, dont le droit poin surcoline rela trance deux de nolliples domains, de telle soch au cetains out pu d'a que le l'aillement national était deven une draube d'eurgistrerent et de validation des directions empéenses. Il fant tohop, reter que l'Uion angréem dispose de sou propri Vallerent Ou pout donc voir deux sa monta en prisque un tensfelt de compilias auto chambres étes plutot or un deminition rette du vile de partenularine Heat I en est de prêm avec les tourfeits de complena, de l'totat vere le commes, les déparlements et les régions - toules instances air computant des coisels d'ôles. Toutefois, inévitablement La sécentalisation entern un pole d'influence de poids per la baleurt de l'Epat central Et la 3 aboutationer a d'un les grands dévorires de

font de la vie institutionalle français ces deinières decennies, intament à patr des années 1980. Enfir, un authorit a érregi prispacero son poiroir le Conseil constitutionnel. Outre son role d'aslata ildoral, il aut deven le "juge des lois, qu'il part reliquer seux appel possibles! les prope pour out ou ei palre contrains à la Constitution et an dia, an loc couch housel, Ansi, un la pout-elle être donnt adaplé par le Parlerent et, pontant, rejameirs et appliquée Parallilerent à ses enlations institutionalles, d'auts lieur de débat - un des fonctions du Radenut - out émogé Han borda dironologion, ou put citer; - Le rédias autionsuels, or pervant debutto les du entreux, mai aussi directul am le alyens - Les partis politiques comme le Front rectional Cheven Kassembernt national) or deus un month movez, le fabquile qui, tren que recveillant de bous realteits électoraix, n'accèdent pur ou que peu an la liquit du fait des nodes de service sontis ou de l'effet reterred du suffrage indivect les resoux sociaux qui porren permettent des discusion directs entratigens, o-entrélue et citozens, et afront un improssion de dinscrahe 4 de "rigardises" le laborent. 6

Enfin, la dernjen findjon de l'arlenent, le contrôle de l'ereaulé deux son action en ou son machien, a de aussi vi apparaita de pouceux On peux à l'importance prise, bort any long du XX stide par la massociation, offit de la Mesaile auté, ou par les prises de position politiques delà de la strole defens des interets des salares et des fondrounairs Et à plusours oprès deux l'histor contriperais Dela trave, l'est la rur pui a fait rauler le government, alose min dillawait sens mil denle tiqui un nyorti au la lerent: en 1984 su la Aform de getine (decati), a en 1995 ann les "aform dopi" par exemples, Plus ofcempent, la Convartion abyenn pour le dinat, Comprise de abjens tirs au soft, a pu être vue com in "concurrent délogal" par le l'afférent, ou au mon somm um hstance paralegislative qui, à défant de produce la loi " l'inspire. Korrantant, condun de fortala que le laderent Sevant miss the quantifors, vois plus while du tout, serant un errain, car l'dispose de nombreux atous auxence de la dinocratie et de la prix plique

5

Tat d'abord le l'arlerent apour lui la ligitionilé gu'il tin de l'élèchion. Et les parlenutain, ce sont taps ata Pan de la taran où vivent leur & declars A our tois, is sont donc à non de "souhis" le pays Comperence. D'anta part le laderent a pour lui un certaine stabilié: mendat de cing ans par le députés, de neuf ans par le sérataires. S'écul dissemble) Oct beaucop plus que la plupat des monistres et out desormais ravenut le la Merent pri et le répaisable des yales mujlindes. De dus, au filderans, le laderant a ffronts une medleur aprosentation le au jus dont temoignant la house de la proposition de ferrais parniles éles et les alternances (plus nombrouses à "Acsemble or an Schat). Karailleurs, des réformes constituentles screens a u pour discré l'étan de 1953 et honné au la lipeut un plus grunde latitude serson order de jour, De min, le "viche purleventaire" out promis que soi ent delatives plus de proposition, de loi qu'aupuravant. Horsi, le la levent orposante mieur la societ avile Arta phonomère: la house du nombre de missions d'information et de courissions d'anquite parle rentaires, Low Cedains of Susition of the 7th double mais et le paint palice l'mare de controlence de pourinment de Valerent en soit grandre.

Enfort ce sera na condusion, le la levent a par lu d'oth in tou où l'on délat à vocage -, loin de l'anonyment que certains repondre "novelles aporeu" de Férieur Sécioux. E y délat auxi selon de règles, qui perocteur draam de d'exprirer et à la major le de trancter, et on y délat plaignent, devant les cityens et devant l'histoir pisqui tout est aux que par services des complexandes des deux Chambre

Sujet 2: La Chine, un partenaire comme un autre? Un pays commite, mais qui s'et instré comme nul ante dans le jou économique mondial libéral, au pont d'être en puser de le donnéer, le pays le plus puplé de monde, mais dont ou serait bren en paire de délorminer l'état de l'ophise. Un mel membre permanent du Consul de s'auxil de l'ONU, mais du dro. tintemational, la Chine peut-elle etre un padenan comme le autre ? Dans un primer parte, nous y rous, les élévants pri proventent de aponde par l'affirmable. Au fil des décennis, depuis sa créachon en 1949, la Ripkligu popular de Chine s'et nise à publiaper aux inditablions internationales Loi de les repres "masite de délats, et du helal is levent qu'allaitanc, la Chine est désormais un membre permerent de Consil de seemt de ONV, et elle sorga dons to les les aglabliques internectionales, accipent par everyte Inellerent ger 10 ms voenz enquite à Whan Sir le orgins du Conid D'anta part la Chin, est désormers un pays or le pouvoix appartment effectivement à cent qu' Deux le cui so-> le ères Pao et Denz Viaglig. 8 1 1 et donc plus facile pro le ante pars d'édentifres

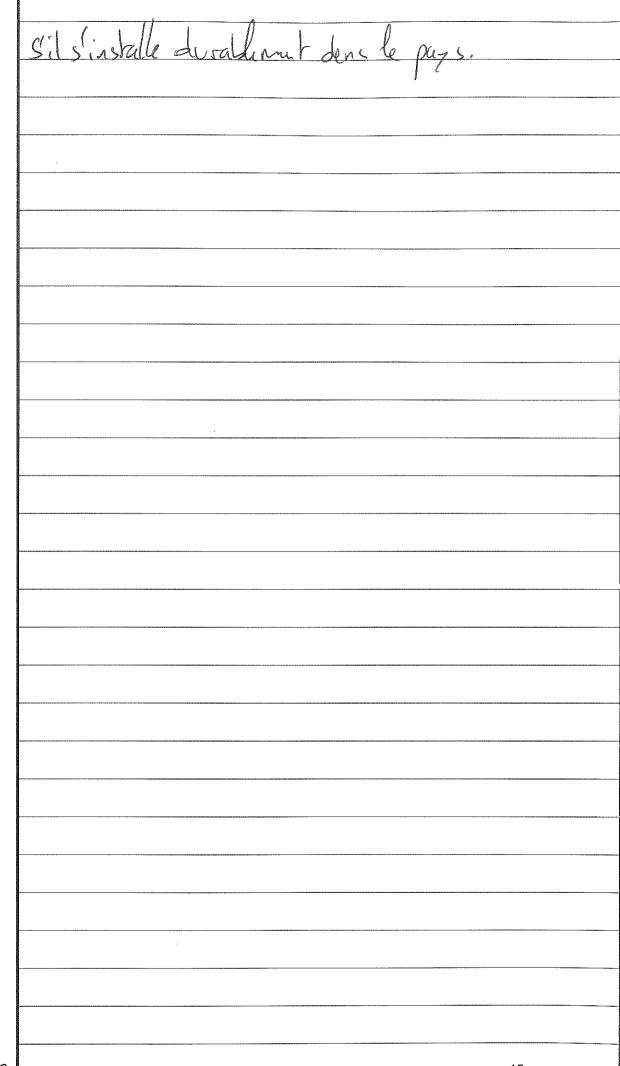
de homoloques are qui sialoquer. Kononiquent, apro tos decenies d'islement, la China a fait le choix à la sin de anné 1970 de Singer dous les tohanges desnourigne mondieux Delast miderent, sien plhyalte de ser kombin Ris massirant, Jesqu'à Levenir "l'usin de mande" Veuridissent Dun parte de ser population, elle a renter équierent ovoilt se fontités que impostation de Srens de consommation et plus sent rent aux investissements stockrants et aux maties promitie pur l'i nouvoient. Celula Cela la deligé à faire siennes kononges occidentales (concurrent, de de nardi de l'engloi, libelle d'implisserent, so lice Christian priver, finde ter plane, cubbu, etc) Etil st dus facte d'Edicuper avec in jalleran on affrete les nems agle priso; Cela a s. fron reussi que le drodlage économiq drivois est indentable le pays poterrent procure dominge no Jule parte PIB Cos Etat Unis, et aux: Leven une prissance classique, qui pire dan les domaines militain, spatial, scarling, sporty, etc. Encela, la Chin est devenue un prissance Comm in ante "telle que l'occident a pu en connaît ara l'URSS.

9

Plais "pissaya comm - autr" re veut pur dir "parknan comme in antre", comme nois dens un sceonde jahre. La Chine n'est pui une democratie, Elle fait à prime Sembout del zta t put the min que souillère Xi Disping, le président actual, elle est auxe monson dénoratie que dons les aures 1980 ou 1990 à le pénères pres pré et post l'anannon laissatut puser à l'enregent g d'une opinion publique d'un mount de democratisation a Chine at use didaha, Catadia in pays pri bapor le droit, y compris le droit de affaire L'intabili fundique, l'incephale sur la valeir des red qu'y rigrent compliquent le business En ade, ou vo. V bren ander confusion Etak path / entrprise, n'est for n'appartment par our passi. D'auta part, et independament de toules considerations plitigen, la Chir et un gent grographique et demographique. Rich que per son poids, elle re pout par It un " partenar a Com mante pushashirant pour Sanshi asiahques Enfin, par des sucè recommiques, mais aussi scraffique or postis, la Chine se persoit comm une Sprpissance, voir, àtern, comm l'unique aperpussance. Elle thorch Sore de sa force cherche donc à imposer sus regles, par Thire, nais aussigo. No vy ces deraras senais, à lais avec

trè pur diplometique Addarations de Son ausassa dreur. Quelle que soit son orientation politique, une spreprissance re peut pas etre un partenair conne un autr - et la Chin de Xi Dispig enlos moiss Sujet 1: Travailler aujour dhui Pour de milions de tranças, l'enjeu de travailler anjourd'hui", ('et simplement avoir un emploi. Et cet aujourshu: "dura depur des de cennies. En effet la trans connaît depur le milion des annés 1970 un change de nouve dont elle varies pur de sodir. Rulgri de conte accolmies, le chifo de chânage a'nt cusi de monter, pour atteindre plus de 3 millions de prosons et plus de 10% de la population active Pour crestaires caldon's de la population (le plus jours, le plus agé et les mois formis), la situation est encon dus diffiche av- des péranies le payparsation, et de longues perles de contract ave le monde de travail qui rendent progra impossible le rebor en autapase le pays a como une destrolisation plus focte pour de voisins ai explique u grande partir le province et qui fait 11 que les pérodes de reporte à conomique n'out plac un

efet Salvaleur sicle or n delenglo; A ce phionin déjà avoien de plusseurs décegnies est venir s'ajouter un antre enjeur de travailler anjourdhis ": avor intravail ging a disens La quedion concerntà des persons brea maires deux le pode du traval, sount didonnées, le plus soumt salance de ferbaire Voir elle, le travail et le revens du en décode re suffisant plus: elle re ventent plus perdribeur un à la auger". le sentirent de ras le bolface à ce pry certains nomment "hillshit jobs" se traduit par une "épidémire" de balans de vouplence, ce vec pour de ech de de hir un motor of s'accomplir Et c'et ains: que de cadres abandonnet le birean pour lander, l'apparlement volsain pour la daulon I hates conjuguende. la cois sanitain actuelle u peut que renforcer aetre tendance l'Etat li-nem n'at-il pus it want une distriction out activité exembelles et activités non-emphilles? Si nota entropisa "n'et pui emulielle, vota tavail dans och entapase pat-1/2ta Et pue die Si set a travail re récessile plus que vous venire sur vota "Vien de travail", que vos remontivez vos "collegus de peus, Cet télétarailler. Et rul re pour neuver tour toutes les consignences à bonomiques, 12 Eulanistiques et socialiques de ce phinonts.





SÉNAT

ralle la question ingée avec

nission des

formule'

Concours

de Analysta Réducteur des débats

date Swed 17 anil 2021

épreuve Compte rendu analytique

La copie doit rester anonyme.

18/20 203

Sujet

la fonction de contrôle confiée au Parlement
jar la Constitution du 4 octobre 1958 s'est affirmée
depuis une dizaine d'années et nous amène
naturellement à contrôler l'application des
lois que nous votons. Je m'exprimerai ici
au nom du groupe UMP.

Contrôle d'application des lois trouve son origine, d'une part dans la réforme constitutionnelle de 2008, d'autre part dans l'exigence, apparue sons le gouvernement de Erançois tillon, de rendre les lois applicables dans un délai de six mois. Il s'agit d'un délai que l'on peut qualifier de court et formel, mais attactors-nous avant tout au principe de suin de l'application des lois 6.

Je jo

Si l'on observe les statistiques sur un plan quantitalif, force est de reconnaître les efforts fouris par les différents gouvernements, tant le précédent que l'actuel, en core que ce dernier dusse être juge sur la durée. Les derniers mois du government tillon ont certes été caracterises par ce que vous avons aprelé le «gonflement» des décrets d'aplication, comme si les lois devaient être applicables dans des délais compatibles avec le mandat du gouvernement. Certains de nos collègnes arquest du fait que certaines lois étaient appliquées totalement on parstellement, mais c'est en réalite le lot de toutes les lois. sobres à présent de l'analyse quantitative et penchons nous sur l'analyse qualitatione des lois et lestes réglementaires, à laquelle s'était attache il y a peu le Secrétariat général du Convenent. Vour qu'une loi soit applicable, il faut d'abord qu'elle soit de bonne qualite. Cela passe par des

efforts de simplification et il existe, en la matière, me morge de proposion considerable. La question de la simplification des lois a été jugée avec sévente par le président de la commission des lois, Jean-luc Warsmann. Ce demier à formulé des projositions d'ajonts et simplifications qui se sont avérées utiles car elles ont débouché sur quatre lois supriment des désposités oboletes. A ainsi éle suprim repour les couples désirant se marier, l'obligation de fourir un certificat prénuptial. Si l'initiative a pu être jugée inuble on déroyée, si le leste n'a pas été redigé dans les meilleues condition, il se reste pas moins que cette supession dest finalement brenvence. Rendre la loi plus single, C'est aussi fais en sorte que le l'arlement soit éclairé de la meilleure manière qui soit. Il existe deux Types de raports: ceux qui accompagnent la loi , sont le fruit d'un travail parlementaire jorfor conjoint este majorile et apositor et qui consolident la consistion des parlementares d'une part, ceux qui viennent en combrer les textes d'autre part Nous aurions tout intérêt à rous raisonner collectuement afir de me pas commander des raports nayout d'autre but que de nous "faire plaisis". Cela représente un travail suplénertais mais aussi des frais que pour pourios évites. D'en viers à présent à un propos plus jersonel. Il est beaucoup question de décrets et d'arrêtés. Je rondrais attrier votre altertion sur les circulaires. les circulaires n'ort aucure portee juridique, et pourtont elles éclairent l'action des fonctionnaires et des organismes jublies a qui l'on envoie non pas la loi, mais les circulaires d'application. Les exemples d'absurdité re marqueet pas, je vous en donnera: prelgues uns, avec un sonci d'équilé-A travers la loi SRV adopté sous le goverent Tospin, nous, parlementaires, nous étions attachés à assorphir les conditions d'attribution des certificats d'urbanine et des permis de construire. Or dans la circulaire associée, les services d'urbanine avaient commenté non par la loi elle-mêne, mais la proposition de loi la circulaire contenuit donc des disjostivos contrares à la loi. Une nowelle loi a été nécessaire pour la superior l'abrager! Deuxière exemple parfaitement sandaleux, issu cette fois de nos rongs. Vans ses dispositions sur l'urbanisme commercial, la loi LME devait limitér la construction de grandes oufaces à la périperie des villes. En avoit 2009, la

la Direction de l'Administration centrale cevait rédige une circulaire dont la tereur peut se résines ainsi: "Si l'on interprête l'agrit de la toi, l'interpretation de l'expirt de la loi amère à considérer que les grondes surfaces sont autorisées à procéder à des extensions de 10 000 mêtres carrés en une seule fois "En quelques semaines, jas moins de 500 000 mêtres carrès de grandes surfaces avarent ains éte construits sur le fondement d'une circulaire dont la rédaction contredisait totalement les dispositions législatues. D'ailleurs le fonctionnais responsable a finalement élé bléré de ses Obligations, il aurait mérité d'étre traduit en jistile. la encore, une autre loi, issue d'une proposition de loi de notre collègne latrick Ollier, a été récessaire pour stope inagraprices. Ce flux de constructions Non troisième exemple est plus recent. la loi du 13 juillet 2011 sur la fracturation hydraulique en vue de l'exploitation des hydrocarbus non Conventionals avait fait l'objet lors de son adoption d'un consensus droite gauche la ministre de l'aislogie, du developement durable mais aussi de l'énergie, Dephie Batho, avait rédigé une circulaire interdiant l'étude sismique des sols par des

(5

procédés tels que l'échographie. Or cette interdiction est absolument contraine aux dispositions de la Derniement, cette Assemblée a voté la loi sur la refordation écologique. Lors de son exame en premiere lectur, le Courant a déposé un amendement qui prête à souris et qui visait à ce que la loi emprente les mêmes termes que ceux employés dans la Ciculaire du ministre Franchement, est ce que notre rôle de parlementaries consiste à conforter l'écriture d'un ministre! Nous ferions œuve ville en emperhant l'administration d'aller à l'encontre des lois qui ont été votées par ceux qui disposent de l'entre légitimilé pour les



SÉNAT

Concours

de analyse	CECIACI ES CESACO	
date Samuli	17 avril 2022	o i
épreuve <u>camp</u> La copie doit rester ar	nonyme.	
u \$9	Sujet :	and the same of th
8 A		
	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
a e		
	er ^{er} o	
. H. D		
i.	*	
а		9
g F		
		15
		,
	22	



CONCOURS D'ANALYSTE-RÉDACTEUR DES DÉBATS DU SÉNAT 2021

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Épreuve d'admissibilité



COMPTE RENDU INTÉGRAL D'UN EXTRAIT DE DÉBAT EN SÉANCE PUBLIQUE À PARTIR D'UNE TRANSCRIPTION LITTÉRALE

À partir d'un verbatim représentant trente minutes environ d'intervention en séance publique, les candidats disposent de cinq heures pour retranscrire fidèlement, au style direct, tous les propos d'un ou de plusieurs orateurs dans un français intelligible. Il leur revient de gommer erreurs et incorrections (fautes d'orthographe et de ponctuation, constructions grammaticales incorrectes, répétitions, mots manquants, références manifestement erronées, etc.) tout en respectant scrupuleusement les termes et les tournures employés par l'orateur.

(durée : 5 heures - coefficient : 2)

SUJET

Séance du 23 juillet 2018 : prises de parole sur l'article 46 du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dit « ÉLAN »

Pour information, le débat porte sur la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite « loi SRU »

M. le président. La parole est à Mme Michelle Gréaume, sur l'article.

Mme Michelle Gréaume. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues,

nous sentrons dans le vif du sujet et abordons un élément important de ce texte. Très

Comme

logiquement, et comme cela avait été le cas avec la loi égalité et citoyenneté, la commission ce le avait êté le cas avec la loi égalité et citoyenneté, la commission ce le avait êté le cas avec la loi égalité et citoyenneté, la commission

spéciale a été au bout d'une certaine logique et d'une volonté farouche depuis maintenant plus de

commission spéciale a , très logiquement, fait previe de la

10 ans d'enterrer la loi SRU. Une loi et il n'est vraiment pas inutile de le rappeler qui est un vrai

mene volonte farouche d'enterror la loi sRu que celle qui s'exprime

marqueur de notre république sociale et qui fait consensus depuis 18 ans. Personne jusqu'à

de rappeler que cette loi voir marqueur de notre republique rociale, lait consensus depiri 18 ans.

Mais mes chers collègues, ce qui nous différencie, c'est que sur des constats identiques nos

Per cherr collègues, si nous partons de constats identiques, no

réponses divergent et nos engagements sont à l'opposé. Nous œuvrons pour notre part, en faveur

reponses divergent et nos engegements s'opposent.

de l'augmentation des aides à la Pierre et pour le respect des collectivités, par un niveau de aides à la pierre

dotation qui leur rendem une réelle marge de manœuvre, mais nous agissons aussi pour le

respect du droit au logement et pour la dignité des personnes. Comment ne pas voir l'urgence de

Comment re gas voir qu'il est

construire plus de logements sociaux partout, même là où il y en a déjà quand il en manque près

virgent de construire plus de logements sociaux, même la out il y en a

de 2 millions ? Nous ne sommes donc pas complices de ce détricotage de la loi SRU, de cette

déjà, quand il en mangre près de 2 millions?

attaque en règle contre le droit au logement. Nous ne sommes pas pour le chaeun pour soi. Nous

sommes pour les solidarités entre les collectivités et entre les citoyens. Construire des logements

M. Philippe Dallier. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues,

écoutez, nous voilà sur manifestement un point dur et quand j'en entends certains, je crains nous touchons manifestement un point dur dont de cordins, qu'effectivement on n'en débatte pas vraiment dans la sérénité. Je veux rappeler Z choses. entendra certains, que nous ne prissions débattres receinement. Les objectifs de la loi SRU, 1er objectif, construire plus de logements sociaux. Est-ce que cet de premier object à la loi sau est de constroire plus de logements objectif a été atteint? Manifestement oui et grandement atteint, même si, et nous le savons, il y a sociales. Cetabjectif a-t-il être atteint? Manifestement out, et une poignée de maires qui répètent urbi et orbi qu'ils n'en veulent pas. Mais de grâce, arrêtons largement - même si une poignée de maires nous le savons, les caricatures et ne regardons pas que cela. Deuxième objectif/: la mixité sociale. Mais là le répétent urbi et orbi qu'ils n'en veulent par problème, c'est que la mixité sociale, on ne la regarde que dans un sens : comment effectivement objectif est la viviré vociale. Le problème est que l'on faire en sorte que des ménages modestes puissent effectivement s'installer dans des villes où ne prend cette notion que dans un sers. L'on se demande cette mixité est relative? Moi je vais plaider à nouveau pour l'autre cas de figure, le cas de comment faire en soite que des mênages modestes prissont s'installer dans des villes à la mixité sociale relative Pour ma part, je plaiderai al nouveau pour un autre car de ligne

Alors oui, je pense que, comme nous l'avons fait depuis l'origine, en modifiant la loi parce La pense qu'il est possible, comme nous l'avont fait deputs l'origine, qu'elle a été à plusieurs reprises modifiée, pour l'adapter aux difficultés d'un certain nombre de de modeller la loi SRV. Celle-ci a en effet êté modélée à plusieurs communes – et je me souviens de sénateurs communistes dans cet hémicycle plaidant pour des repriser, pour l'adapter aux difficultés d'un certain nombre de commune). communes qui avaient des difficultés parce qu'elles étaient dans des bassins miniers, parce qu'il y avait des problèmes de sous-sol etc. etc. je me souviens de collègues communistes qui plaidait plaidant alors pour cet assouplissement. Alors je vais également le faire pour plaider le cas de ces communes Je plaiderai egalement pour ma part en laveur qui ont effectivement un taux de ménages pauvres qui est important, et dont la situation communes qui out un toux de mênages pourres injoutant continuerait à se dégrader en terme de mixité, si jamais on les portait à 25 %. Alors je ne

proposerais pas de les exempter effectivement de toute obligation, mais de les adapter et de mixité sociale si l'ar pointif leur obligation de logerent, sociale si 25%.

dérogation la règle. Vous dévitalisez avec méthode la loi SRU, en opposition à toute logique de justice et de bon sens économique.

Avec ces dérogations vous allez engendrer une concentration de la construction dans certaines

Ces dérogations engendrerant une concentration de la construction (nous l'avans dit)

villes en dédouanant les autres de leur devoir de mixité sociale. La loi SRU est un puissant outil

dans cortaines villes en dédouanant les autres de leur devoir de mixire société.

pour la construction de logements sociaux sur les territoires, on l'a déjà dit tout à l'heure. Elle est

un puissant outil de mixité sociale. Avec mon groupe, nous défendrons une loi pragmatique qui

permet de construire la la moitié des logements sociaux neufs du pays dans des communes

qui en manque cruellement, et qui bien souvent y sont réticentes.

manevert

Rappelons ce qu'est la loi, c'est organiser une politique de production harmonieuse de logements

Rappelons que la coi seed a pour bot d'organiser une

sociaux pour les plus modestes qui n'ont pas la possibilité de se loger, comment pouvons-nous

politique de production harmonieure de logemente rociavo

d'avoir d'un côté, des poches de privilégiés et de l'autre, des poches de défavorisés ? La mixité

sociale est le ciment de notre République et chacun doit en prendre sa part dans la lutte contre la

ségrégation sociale.

M. le président. La parole est à Madame Marie-Noëlle Lienemann, sur l'article.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Monsieur le président, monsieur les ministres, je crois que

cette loi SRU nous anime à chaque fois qu'il y a une loi logement et en voit bien que nos

collègues des Républicains sont depuis longtemps assez résistants, pour ne pas dire totalement

opposés, à la logique de la loi SRU. Moi je voudrais d'abord rappeler que, certes, c'est une loi

pour produire plus, mais c'est d'abord une loi pour garantir la mixité sociale et c'est un des

garantir la mixité sociale qui est l'un des piliers de

desservis par les transports en commun et ce n'est pas un service à rendre aux catégories

Or ce n'est par leur rendre service que

modestes que les mettre dans ce genre de situation.

de les mettre dans ce genre de situation -

Cet assouplissement, il a eu lieu, il a eu lieu il n'y a pas longtemps et je reste persuadé que les 3

Cet assorphissement a done en lier, et il a er lier il n'y à

quarts, les 9 dixièmes des problèmes rencontrés peuvent être traités de cette nature, ou alors on

par longtemps. De reste persondée que les ver dixièmes des est dans un autre ordre de question.

problèmes rencontrés peuvent être traités de cette jaçon.

Ce ne sont pas les maires mais des maires qui demandent, À ma connaissance, il n'y a pas de

la modification de la loi SRV.

demande formelle de l'Association des maires de France de remettre en cause sur tel ou tel point

la loi SRU. Done l'ensemble des maires n'est pas uni derrière cela. Alors il peut y avoir des

L'ensemble done

Des difficultés techniques, mais, comme je l'ai dit, les assouplissements ont déjà eu-lieu et après on la Gi a de l'ai eté aurophie. la 61 a déjai été allouplie. Je pose

revient dans une logique qu'on a débattu depuis l'origine de la loi SRU, à savoir est-ce qu'on ensuite la grestion, débattre depuis l'origine de la loi SRU, de savois

difficile of même la maison de Johnny Hallyday ne suffira pas! Donc franchement, à un Il aut savoir moment, un peu de de raison dans le propos... valson garder -Mme Lienemann nous dit : la droite n'a jamais accepté. Madame Lienemann, de mémoire, Ome dienemann nous dit que la dévoite n'a jamoir accepté la depuis que la loi SRU a été votée il y a eu plusieurs quinquennats de présidents de droite of on parle encore de la loi SRU, ce qui prouverait qu'on n'a peut-être pas été si violent que ça contre ce qui prouve que l'on n'a peut-ierre par été si la loi SRU! violent que cela contre cette loi Je erois que le problème, c'est de trouver une solution acceptable pour tous. Moi je ne cache pas Lour ma part, je re da difficulté est que je suis plutôt favorable à l'intérieur des départements, qu'on n'essaye pas de me faire dire cache par que je svir plutôt pavorable à un échelon like, à l'intérieur l'inverse de ce que je dis, à l'intercommunalité. Pourquoi ? Parce que sans parler de Marnes-la-Sans parter des départements, ou rivers de l'intercommunalité. Coquette, nous avons par exemple des communes, dans les Hauts-de-Seine, où il n'y a plus un des

certaines

qu'il faut trouver une solution acceptable pour tous. Allons-y. Moi je pense que le texte de la

commission, même si ce n'est pas la panacée universelle, est un bon texte équilibré. 💢 n'est

sûrement pas la dernière fois què en parle de la loi SRU, mais n'en faisons pas non plus un totem.

Quand à dire; Madame Lienemann, que c'est un pilier de la République... On a déjà beaucoup

de mal à trouver les vrais piliers de la République en ce moment, restons-en aux vrais.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Létard, sur l'article.

Mme Valérie Létard. Monsieur le président, messieurs les Ministres, chers collègues,

évidemment, la loi SRU, c'est un totem qu'on réactive à chaque fois que nous entamons un texte la loi SRU est un totem que l'on réactive chaque lois que nous qui touche au logement, et c'est une évidence, et vu l'importance de ce sujet. Il faut reconnaître entamons un texte qui touche au logement. C'est une évidence, vu quelles sont ses limites, limites liées à l'évolution de la loi et des réalités, mais aussi combien qui sont de la réalité et à sa propre évalution.

Aujourd'hui, des propositions qui nous sont proposées par notre rapporteur de la commission des Les propositions présentées par la rapporteur de la affaires économiques par voie d'amendements vont nous permettre de débattre et on ne va pas des affaires économiques par voie d'amendements faire le débat avant l'heure. nous permettent de débattre. El ne s'agit pas d'anticipor ce débat. Mais malgré tout, moi, je voudrais rappeler quelques éléments qui sont essentiels. Le contexte Je souhaiterais malgré tout roppeler quelques éléments ellentiels. budgétaire dans lequel nous sommes qui va rendre quelquefois difficile l'atteinte des objectifs Le contexte budgétaire dans legrel nous nous trovions rendra dans certains territoires quand on aura des bailleurs en surchauffe. Et la 2ème chose aussi, c'est quelque foir difficile l'atteinte des objectifs dans certains territoires que vous n'êtes pas sans ignorer que, dans les nouvelles orientations qui nous sont donnés pour longe des bailleurs seront en asurchaulle". ()e plus, vous aléter le financement du logement social neuf, on nous dit en zone non tendue, on produit plus de neuf. pas sans savoir que les nouvelles orientations lixees pour le Quand vous êtes carencé en zone non tendue, on vous dit il faut produire 25 % de logements Inancement de Genert social next imposent d'accroître la

sociaux. J'attire votre attention sur le fait que toutes les communes, comme l'a rappelé Philippe

production de logenents newls en zone non tendre.

Or d'obligation de produce 25% de logenents sociaix s'applipe

aussi aux communes carencées en zones non tendres.

dans lesquels les gens ne pourraient même pas bénéficier de transportzen commun ou d'un

contexte idéal pour pouvoir avancer utilement sur ce sujet.

Il y a donc des amendements à mettre en œuvre pour ce débat, et des propositions à faire, qui

nous permettront de sortir avec l'intérêt général préservé.

M. le président. La parole est à Mme Christine Lavarde, sur l'article.

Mme Christine Lavarde. Effectivement il me semble que la loi SRU donne lieu parfois à des

exemples un petit peu grotesques et ce sont souvent des arbres qui cachent la forêt. Je voudrais

par exemple reprendre l'exemple de Marnes-la-Coquette pour dire à M. Iacovelli que cette ville a

largement satisfait à ses obligations de rattrapage de la loi SRU, puisque, sur la période 2011-

2013, elle a réalisé ses objectifs, à hauteur de 208 %, sur la période 2014-2016, alors que les

aujourd'hui ont des revenus trop élevés pour se loger dans l'intermédiaire mais n'ont pas assez

de revenus pour se loger dans le parc privé seraient contraints d'aller habiter à plusieurs dizaines

voire même centaines de kilomètres, à prendre le train tous les jours pour venir travailler à

Paris? Comment pallier à ce problème? Je pense que aujourd'hui en matière de politique du

logement, il est plus que nécessaire de créer une continuité à la fois entre le logement social, le

il me paraît plus gre nécessaire de créer une continuité entre

logement intermédiaire et le logement dans le parc privé. Done voilà ce que je voulais dire sur

le logement social, le logement intermédiaire et le logement dans

cet article et j'espère que nos débats seront constructifs.

le pare prive

M. le président. La parole est à M. Sébastien Meurant, sur l'article.

M. Sébastien Meurant. Monsieur le président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, alors

je voudrais quand même rajouter quelques éléments. On a parlé des maires de mauvaise foi et __

Il-se trouve que moi j'ai été maire pendant un peu plus d'une dizaine d'années d'une ville qui a

été plus de 30 ans à gauche - pa remonte aux années Mitterand! -, et puis quelqu'un qui a

travaillé avec Martine Aubry, donc quelqu'un qui était bien à gauche. J'ai pris la ville avec 11 %

Or la ville comptait 21 /.

de logements sociaux, 11 % de logements sociaux ! Bien à gauche...

de logements sociaux lorsque je l'ai prise - 21 / . Une ville bien al

Nous avons fait des logements, nous avons respecté les engagements triennaux, mais pour construit : et de cela est qu'eche.

aboutir au fait, sur une ville où il y a peu de foncier et ce n'est pas que la commune que j'ai loin d'être acile dans une ville dotée de peu de foncier. Cela ne concerne administré, il y a des villes qui ne peuvent pas le faire, tout simplement! Vous êtes au bord d'un pas seviement la commune gre j'ai administrée. Il y a des villes qui fleuve, vous êtes en littoral. Donc l'État fait des règles qui interdisent de construire et vous êtes ne peuvent pas le faire, tout simplement! Ainsi, les villes situées carencé de fait de la réglementation prise Aff faut aussi trouver du fond, du sens dans tout par cela au bond d'un par le s'interdiction!

quand même, du bon sens et de l'intelligence au service du bien commun, au service de la de construction imposses par l'État et carencier, de fair, en raisse de la réglementation prise.

cas, on a décidé de passer de 20 % à 25 % pour faire effectivement plein de bonnes intentions ;

la décision de passer de 20 / a 25 / découle de pleir de ca c'est des lois qui sont symboliques, mais la réalité, ce n'est pas ça.

bonnes intentions, mais ces dispositions sy-boliques ne correspondent pas a' la réalité _

M. le président. La parole est à M. Jean-François Husson, sur l'article.

M. Jean-François Husson. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues,

peut-être quelques éléments pour chacun d'entre nous, un retour d'expérience. Des métropoles, il

Je souhait errais procéder a' un retour d'expérience. Il existe des

y en a de toutes les tailles, on parle de celle de Paris, mais il y en a de taille plus modeste, dont je

mêtre poles de toutes (es tailles. On parle de celle de Raris, mais il en

voudrais dire qu'elles sont à taille humaine, c'est par exemple celle au sein de laquelle je siège,

existe d'autres de la plus modestes, dont je vardrais dire qu'elles sont

la métropole du Grand Nancy. On est aujourd'hui en fait au travers de ce projet de loi ÉLAN

a' taille humaine. C'est le cas par exemple de la mêtropole du Gand Nancy. On est aujourd'hui en fait au travers de ce projet de loi ÉLAN

a' taille humaine. C'est le cas par exemple de la mêtropole du Gand Nancy, au sein de laquelle je siège. Au travers de projet de

Grand Dancy, au sein de laquelle je siège. Au travers de projet de

répondre à la quadrature du cercle, y compris pour l'instant si je prends l'exemple de notre

loi ELAN, l'on essole de soule une quadrature du cercle

en matière de politiques d'habitent. Si je prends l'exemple

métropole ou une plus modeste. Je crois que ce sujet mérite en tous les cas d'être pris comme il

l'est dans les propositions qui sont faites par nos rapporteurs avec à la fois pragmatisme, c'est un en entre de ca spet - Je crois en ellet qu'il mêrite d'être mot monsieur le ministre que je vous ai entendu souvent entendu employer, avec bon sens, mais

traité à travers les propositions des ropporteurs, avec pragmatière.

aussi avec justice, pour faire en sorte que ces territoires qui ont des responsabilités éminentes sur c'est un mot que je vous ai souvent entendu en la pour montieur la ministre

le sujet puissent conduire graduellement et avec efficacité les programmes qu'ils veulent porter avec bon ser , noil aussi avec justice, pour que des territoires qui ent des respons abilités l'entretes sur ce sujet puissent conduire ensemble.

graduellement et efficacement les programmes qu'ils veulent porter ensemble.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires. Monsieur le président, Mesdames

et messieurs les sénateurs, je prends la parole sur un dossier qui est toujours un dossier difficile,

et qui est difficile depuis même la promulgation de la loi SRU. Je voulais réaffirmer quelle est la

Mais ce n'est nullement, nullement notre objectif. Il y a un corpus qu'il convient de conserver,

Or ce n'est nullement notre objectif -

parce qu'il a fait ses preuves et que cette loi a montré son utilité par rapport au résultat de

l'accélération de la construction de logements sociaux dans ce pays. Ceci étant, au fil des ans, on de l'accélération de la construction de logements sociaux dans ce pays. Ceci étant, au fil des ans, on de l'accélération de la construction de logements sociaux dans ce pays. Ceci étant, au fil des ans, on de l'accélération de logements sociaux dans ce pays. Ceci étant, au fil des ans, on de l'accélération de logements sociaux dans ce pays.

dysfonctionnements s'observent, que l'on peut considérer comme à la marge, j'ai

marginaire. de solutions à trouver pour répondre à des problèmes de bon

pour répondre à des problèmes de bon sens.

c'est ce qu'il faut in fine essayer de trouver, sachant qu'il est faux parce que je l'ai entendu dire

In line, c'est ce qu'il faut essayer de trouver, sachant qu'il est laux de

mais pas ici, heureusement, il n'avait point était touché à la loi SRU: elle a déjà reçu un certain dire comme je l'ai entendu par lois - mais par ici, heureusement - que

nombre de modifications et je constate d'ailleurs que, à l'Assemblée nationale, tous les groupes

Von n'avoit jameil touché à la loi SRU. Elle a déjai reçu plusieurs modélications. Je constate d'ailleurs qu'à l'Assemblée respectaint

devalent

dont 1 219 ne respectant pas leurs obligations légales et devant produire des logements sociaux

pour rattraper leur retard, 711 communes respectent le taux légal de logement social applicable,

649 communes n'ont pas atteint les objectifs de rattrapage triennaux fixés sur 2014-2016, et

259 communes, pas davantage, mais vous me direz que ça, on peut considérer que c'est

269 mont fait l'objet d'un arrêté de carence. Ce dernier chiffre peut

beaucoup, mais c'est quand même pas énorme, 259 communes ont fait l'objet d'un arrêté de

sembler important, mais il alest par si élevé en réalité. Moutafoir,

carence, mais c'est quand même 20 % de plus que dans le triennal précédent. Le décret que j'ai il marque tout de nême une hausse de 20/. par rapport au triennal précédent.

signé le 28 décembre dernier, dans ce décret; il y a 274 communes qui ont été exemptés pour les

années 2018 et 2019. Et pourquoi elles ont été exemptées? Elles ont été exemptées parce que la

loi égalité et citoyenneté l'a permis! Ce sont les exemptions prévues par la loi égalité et

35/41

S'il-y avait une intention du gouvernement de mettre à bas la loi SRU, je n'aurais pas écrit aux

préfets pour leur dire : vos propositions ne me paraissent pas suffisamment fermes donc faites.

des propositions plus fermes. Ce qui a été fait et, ensuite, la commission nationale a siégé a

C'est pourtant ce qui a êté fait.

rendu un avis, et sur cet avis, j'ai opéré, j'ai assumé parce que c'est la responsabilité de l'État,

d'être un peu plus conciliant que les propositions de la Commission nationale. C'est la loi qui

m'en donne la responsabilité et cette responsabilité, je l'ai assumé. À ma connaissance, d'ailleurs

je n'ai pas tellement entendu de récriminations par rapport au contenu du décret du 28 décembre

2017 et je pense que c'est aussi la bonne formule pour appliquer les choses.

n'a pas

rovlevé tellement de récriminations

Done pas de totem. Il y a déjà eu régulièrement des modifications, et je sais parce que j'ai ici la La Coi SRU al est donc par un totem

liste de toutes les communes avec leur situation, le nombre de logements réalisés ou pas réalisés,

et le détail de leur situation et du nombre.
de logements réalisés ou non-

insolubles. Donc quand j'ai parlé d'adaptation mineure effectivement ou d'adaptation, c'est pour dorge j'ai parté d'adaptation mineurer, essayer de trouver des solutions concrètes par rapport à un certain nombre de situations, qui ne rela concernait quelques situations, per nombreuses, aunquelles sont pas en nombre considérable. Mais qu'on ne vienne pas me rabattre les oreilles et me dire il faut trouver des solutions concrètes. Qu'on ne vienne donc par me que nous voulons chambouler la loi SRU! rebattre les oreilles de notre soit disant volonte de chambouler la Alors on peut faire toutes les je dirais toutes les impostures, les uns et les autres que l'on veut En dépit de touter les importurer, ce n'est par avoir, ce n'est pas le cas et d'ailleurs si j'aurais à donner des avis défavorable sur la plupart des le car - planai d'ailleurs à donner des avis de avoirables sur amendements, c'est par rapport à la position initiale du gouvernement. Puis il y aura une La playant des amendements par rapport à la possition initiale de commission mixte paritaire et j'espère que l'Assemblée nationale et le Sénat pourront trouver Convernement - Une commission mixte partitaine or revolve excite une solution constructive. En tout cas notre position là-dessus, elle est claire. Sur la loi Littoral, av our de lagrelle j'espère que l'Assemblée pardonale et le je pense que nous avons fait ensemble avec tant l'Assemblée nationale qu'avec le Sénat, œuvre Séant portont trouver une solution constructive _ En tout car, notice gorition est claire our ce point :



de analyste - rédacteur des délates

SÉNAT

Concours

date 13 juin 2025	
épreuve <u>Compte - rendu analytique</u>	
La copie doit rester anonyme.	16/20 20
Sujet :	
	*
	2
	\$ E
	*
×	77
	4.4

20

Séance du mercredi 14 novembre 2018

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

Prises de parole sur l'article 9 bis

Première intervenante

Au moment où je prends la parole, je voudrais que mon propos ne soit pas caricaturé de manière manichéenne. Sur cette question, on a trop tendance à voir d'un côté les bons et de l'autre les mauvais, les suppôts de Bacchus auxquels j'appartiens. « Le regard moderne sait voir la gamme infinie des nuances », disait Maupassant.

La France, c'est le vin, raison pour laquelle ce produit patrimonial est très faiblement taxé. Nous, notre vin, c'est le rhum et nous tenons à cette protection patrimoniale.

J'ai découvert récemment un amendement adopté à l'Assemblée nationale. Quand je l'ai présenté à mes amis, il a soulevé un tollé. De quel pays parle-t-on? Comment pouvez-vous employer ces termes atroces, madame la ministre, pour parler de l'alcoolisme des Ultra-marins, quand vous dites qu'il est urgent d'augmenter très vite les taxes pour éviter les violences faites aux femmes, les violences routières, les syndromes d'alcoolisation prénatale, etc.?

D'un autre côté, vous prétendez être à l'écoute des Ultra-marins. Qui parmi eux vous a dit que nous voulions arrêter la production de canne à sucre? Le rhum est exporté à 80 % dans mon pays, la Martinique. Mais à vous lire, on dirait que nous sommes couchés sous les cocotiers, victimes de toutes les pathologies et de toutes les dérives provoquées par l'alcool. Une proposition : augmentez plutôt la taxe sur le vin, qui vous rapportera des milliards ; et dites à vos conseillers de venir en Outre-mer pour découvrir la réalité de nos pays.

M. Bernard Jaumier

Notre patrimoine commun est notre population. Pour le préserver, nous devons nous poser la question des ravages de l'alcool et des moyens de les endiguer. Partons des faits : la consommation quotidienne d'alcool fort est deux fois plus élevée dans les départements d'Outre-mer (DOM) qu'en métropole et les agences de santé publique en constatent les dégâts sur la population. Les cas d'alcoolisation foetale sont cinq plus importants à la Réunion qu'en métropole, et en hausse forte en Guadeloupe. Alors, ce patrimoine humain, tant pis ?

Je ne pense pas qu'une politique de santé publique puisse uniquement reposer sur les taxes, mais elles constituent un des outils de la lutte, qui doit s'incrire dans une politique globale. À l'Assemblée nationale, le Gouvernement a amendé l'article 38 pour prévoir des actions spécifiques à l'Outre-mer, où la taxation de l'alcool fort est dix fois moins importante, ce qui met ces boissons à disposition à faible coût. L'amendement du Gouvernement qui propose d'étaler sur six ou sept ans la convergence tarifaire est raisonnable.

M. Victorin Lurel

Cette affaire a été introduite à l'Assemblée nationale par un amendement tardif et sans concertation, ce qui semble être la marque de votre gouvernement. Par ailleurs, autant on peut comprendre le problème et approuver votre envie d'agir ; autant il me semblait que la défense des entreprises était l'ADN de votre majorité. Comment pouvez-vous donc décider de faire passer brutalement la fiscalité de 40 euros à 540 euros par hectolitre d'alcool pur ?

Vous avez proposé un étalement de dix ans, dans un premier temps, en réalisant la brutalité de la mesure. Dans un amendement de repli, je propose moi-même six ans. Cet étalement est vital pour la vingtaine de petites distilleries des départements ultra-marins, d'autant qu'en plus de la TVA il y a les droits d'assise, les cotisations sociales et l'octroi de mer. Pour le moment, sur la production locale, les régions peuvent décider d'une exonération sur dix ans, mais il faut prendre en compte l'intégralité de ces coûts.

Sur le constat, je diffère également de notre collègue Jaumier. En réalité, on consomme moins de rhum dans les pays ultra-marins qu'en métropole : seuls 9 % des jeunes de 17 ans sont concernés en Martinique, contre 12 % pour les Hexagonaux ; les épisodes d'ivresse sont moins fréquents ; les jeunes de 17 ans sont moins alcoolisés que leurs homologues de métropole.

Par ailleurs, nous attendons toujours l'application de deux engagements de ce gouvernement : la mise à plat de la fiscalité en Outre-mer et la mise en place d'un fonds pour financer la lutte contre les addictions. En réalité, je ne suis pas sûr que votre amendement soit vraiment une mesure de fiscalité comportementale et pas juste une mesure de rendement.

M. Michel Amiel

La première cause de mortalité, et en particulier de mortalité précoce, c'est-à-dire avant 65 ans, est liée à l'association du tabac et de l'alcool. Le problème ne concerne pas que l'Outre-mer.

Certes, les taxes ne sont pas, à elles seules, la solution pour lutter contre l'alcoolisme mais elles y contribuent. Dans le cas du tabac, on a constaté qu'une augmentation du prix entraîne une baisse substantielle de la consommation. Cependant, le vrai problème est celui de l'éductation à la santé. L'amendement du gouvernement qui propose un étalement sur six ou sept ans permet de lisser l'effort demandé aux producteurs.

Il est essentiel de lutter contre le problème de l'alcoolisation foetale, qui est un phénomène connu depuis peu mais extrêmement grave. Il est nécessaire de prendre en compte le problème de l'alcoolisme et son corrolaire, la taxation.

M. Guillaume Armel

Nous sommes conscients des ravages de l'addiction à l'alcool mais l'addiction au rhum n'est pas un phénomène particulièrement grave en Outre-mer. Le plus compliqué, c'est la consommation de substances addictives comme le crack, qui ravagent non seulement des personnes mais des familles entières.

Ensuite, quand on tente de taxer le vin, on assiste à un concert de protestations des sénateurs. Pourquoi cette différence avec l'Outre-mer? On y consomme beaucoup plus de bière, de vodka et de whisky, qui sont moins chers. Va-t-on taxer davantage tous ces produits? La consommation la plus répandue en Guadeloupe et en Martinique est celle du champagne. Faut-il le taxer?

Enfin, la concertation est un élément fort : étaler et ne pas mettre en difficulté les entreprises est fondamental. Rappelez-vous les conséquences de ce que vous avez fait à la Réunion sur les sucres spéciaux. Nous demandons simplement d'étaler l'effort dans le temps et nous espérons que vous saurez entendre ces doléances.



SÉNAT

Concours

		_
date <u>13 jur</u>	in 2021	
épreuve <u> </u>	nnonyme.	17/2016
	Sujet :	
	,	
	^	
	10	
	BB	
е	*	
5	5 2	
X	×	

16

Séance du mercredi 14 novembre 2018

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

Prises de parole sur l'article 9 *bis*

M. le président de séance. J'ai plusieurs demandes de parole sur l'article 9 bis. La parole est à Mme Mouconconne.

Mme Mouconconne. Merci, monsieur le président. Madame la ministre, mesdames et messieurs, chers collègues, que les choses soient claires : au moment où je prends la parole, je refuse que mon propos soit caricaturé, dans une vision manichéenne, selon laquelle il y aurait d'un côté les bons, les vertueux, anti-alcool, et de l'autre les mauvais, catégorie à laquelle j'appartiendrais, au vu de mon propos, les suppôts de Bacchus, pro-alcool. (*Rires.*) Que l'on se garde de me faire le coup. Comme le disait Maupassant, « le regard moderne sait voir la gamme infinie des nuances ».

La France a protégé sa production viticole et l'a taxée très faiblement pour des raisons que l'on comprend et j'ai du respect pour cette profession. La France, c'est le vin. Nos pays, c'est le rhum ; et nous tenons à cette protection patrimoniale.

J'ai découvert récemment un amendement qui a été voté à l'Assemblée nationale. Quand je l'ai diffusé largement aux socio-professionnels et aux gens de mon pays, ce fut un tollé. Ils m'ont tous demandé: « Mais de quel pays parle-t-on? Comment peut-on parler de nous en termes aussi atroces, en matière d'addiction et d'alcoolisme ? » Je vous ai même entendu proclamer, madame la ministre - comment avez-vous pu dire de telles choses? -: « Augmentons vite les taxes afin d'éviter l'alcoolisation foetale, les violences faites aux femmes, les violences routières, les cirrhoses, les cancers. » Et vous continuez en disant : « J'entends aussi les députés ultra-marins qui expliquent qu'il existe une monoculture dans certains territoires et qu'on ne peut pas changer toute une économie locale en une ou deux années, et qu'il faut modifier les pratiques. » Madame la ministre, qui vous a dit que nous voulions arrêter la production de canne à sucre? (Rires et applaudissements.) Il nous manque 2 000 hectares, madame la ministre, pour mon seul pays, la Martinique. Le rhum est exporté à 80 %, vers une centaine de pays. Seuls 8 % sont consommés par la population locale. Et on va me faire croire que dans mon pays, de l'autre côté de l'Atlantique, tous les Martiniquais sont couchés sous les cocotiers, boivent du rhum toute la journée, plus que des Français ne boiraient du vin, et que nous sommes victimes de toutes les pathologies et de toutes les dérives comportementales liées à l'alcoolisation. Madame la ministre, si j'avais une suggestion à vous faire, augmentez la taxe sur le vin. Là, ce sont des milliards et des milliards d'euros que la

Sécurité sociale empocherait. Et donnez-moi le conseiller parlementaire qui vous a suggéré une telle intervention – je pars de ce pas avec lui en mission! – afin que je lui explique ce que vous méconnaissez tant, la réalité de nos pays. (*Applaudissements*.)

M. le président. Merci. La parole est à M. Bernard Jaumier.

M. Bernard Jaumier. Merci, monsieur le président. Le sujet qui nous préoccupe est un sujet important car s'il y a bien un patrimoine que nous partageons tous, où que nous soyons, c'est notre population. La question est de mesurer les ravages de l'alcool sur nos différents territoires et de trouver la meilleure façon de les endiguer. Il faut donc partir de la réalité des faits.

La réalité, c'est que la consommation quotidienne d'alcool fort est deux fois plus élevée dans les départements d'Outre-mer (DOM) qu'elle ne l'est en métropole. La réalité, c'est que l'Agence nationale de santé publique constate les dégâts en termes de santé sur la population. Je ne vais pas reprendre tous les rapports de cette agence, mais je voudrais citer le dernier, qui date du mois de septembre, sur le syndrome d'alcoolisation foetale. On parle d'enfants à naître, qui naissent cinq fois plus avec ce syndrome à la Réunion qu'en métropole. Alors, pour ce patrimoine-là, on dit : « Tant pis, il est perdu » ? Les cas sont en hausse forte en Guadeloupe. Alors on dit : « Ce n'est pas grave, ce patrimoine-là ne compte pas » ? Ou on décide de regarder de près comment lutter contre ces syndromes ?

Évidemment, je ne fais pas partie de ceux qui pensent que la santé publique se construit à partir des taxes, mais il est clair aussi – et la ministre l'a démontré avec la lutte contre le tabac – que la hausse des taxes est un outil de la lutte. Il faut bien sûr que cet outil s'insère dans une politique globale, il faut qu'il y ait un plan de prévention. On peut saluer, à cet égard, la campagne dinformation de Santé publique France, qui a été lancée après la publication de ces données sur le syndrome d'alcoolisation foetale. C'est une campagne particulièrement bien conçue, présente dans les médias et sur les supports digitaux, et qui s'appuie sur les professionnels de santé. À l'Assemblée nationale, le Gouvernement a également amendé – nous en reparlerons plus tard dans la discussion – l'article 38 sur le fonds sur les addictions, pour prévoir des actions spécifiques à l'Outre-mer et il faudra effectivement que l'investissement soit à la hauteur.

Il est toutefois clair que nous ne pouvons pas conserver une taxation dix fois moins importante, qui met les alcools forts à disposition directe de la population et à faible coût. Je veux simplement dire, pour conclure, que l'amendement du Gouvernement qui propose d'étaler la convergence tarifaire

sur six ans, et en réalité plutôt sept à huit ans, est raisonnable, prend en considération les intérêts des filières économiques, tout en préservant le cap de la santé publique. Je le soutiendrai donc.

M. le président. Merci. La parole est à M. Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, cette affaire a été introduite à l'Assemblée nationale par un amendement un peu tardif et encore une fois – c'est décidément la marque de votre gouvernement – sans concertation. On peut comprendre le problème, voire approuver votre envie d'agir, mais la question, une fois de plus, c'est le délai! Il me semble que votre ADN est la défense des entreprises, entre autres. Il se trouve que nous parlons ici d'entreprises productrices d'alcool dit fort, mais enfin, décider de passer de 40 euros de taxe par hectolitre d'alcool pur à 557 euros, c'est quand même beaucoup!

Vous vous êtes rendu compte de la brutalité de la mesure. Votre collègue des Outre-mer a donc proposé dix ans. Vous-même, vous avez proposé quatre ans ; vous proposez maintenant six ans. Je ne vous cacherai que moi-même, dans un amendement dit de repli, je propose aussi six ans. Toutefois pourquoi ne pas revenir à la première mesure, qui avait au moins l'agrément des socio-professionnels et qui était d'étaler et de lisser sur dix ans ?

Les entreprises en question sont de petites distilleries, vingt-trois au total. J'espère que je n'oublie pas celles de la Guyane et celles de la Réunion. C'est 9 ou 10 en Guadeloupe; 13 en Martinique. Au total, ça doit faire plus que 23. Je rappelle, madame et monsieur les ministres, qu'en plus de la TVA il y a les droits d'assise, les cotisations de sécurité sociale et – ce que vous devez intégrer – il y a aussi l'octroi de mer. Pour le moment, sur la production locale, les régions peuvent décider, avec l'agrément de l'Europe, d'une exonération sur dix ans, mais tout cette fiscalité s'accumule.

Par ailleurs, je diffère sur le constat avec notre collègue Bernard Jaumier. On n'assiste pas dans les Outre-mer à une consommation frénétique d'alcool. Au contraire, on consomme moins d'alcool fort, et en particulier moins de rhum, en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion. Certes, à la Réunion, on observe un problème spécifique, qui commence – c'est vrai – à se développer en Guadeloupe : le syndrome de l'alcoolisation foetale. Cependant on boit moins ces alcools qu'en métropole ! Je vous cite les chiffres de 2014. Parmi les jeunes de 17 ans – pardonnezmoi, monsieur le président, je vais conclure –, 5 % des Réunionnais, 7 % des Guadeloupéens, 9 % des Martiniquais et 12 % des Hexagonaux sont concernés par l'usage régulier d'alcool. Les épisodes d'ivresse sont moins fréquents que dans l'Hexagone et les étudiants et jeunes de 17 ans

s'alcoolisent moins fréquemment que leurs homologues de l'Hexagone. Certes, il y a des épisodes de violence, bien sûr, comme l'a évoqué Catherine Conconne. Peut-on concilier les deux ?

M. le président. Merci de conclure, cher collègue.

M. Victorin Lurel. Peut-on dire que le premier réflexe des ministres, qui était de lisser sur dix ans, est compatible avec les préoccupations de santé publique ?

Je finis, monsieur le président, en disant qu'il y avait un autre engagement, inscrit dans la loi Égalité réelle. Ce texte évoquait la rédaction d'un rapport pour réfléchir à la remise à plat de la fiscalité en Outre-mer; on l'attend toujours. Enfin, votre propre gouvernement, au moment des Assises des Outre-mer, a décidé de créer un fonds pour le financement de la lutte contre les addictions; on l'attend toujours, sans rien voir venir. Je ne suis pas sûr que la mesure que vous prenez soit vraiment une mesure de fiscalité comportementale et pas juste une mesure de rendement.

M. le président. Merci. La parole est à M. Michel Amiel.

M. Michel Amiel. Je ne voudrais pas vous assommer de chiffres mais tabac et alcool sont la première cause de mortalité et en particulier de mortalité précoce, c'est-à-dire avant 65 ans. Le problème ne concerne d'ailleurs pas que les territoires d'Outre-mer; c'est un constat général. Les taxes ne sont pas la solution exclusive pour lutter contre l'alcoolisme mais elles font partie des outils, comme dans le cas du tabac. Des études menées dans d'autres pays ont montré qu'une augmentation du prix du tabac entraîne une baisse substantielle de la consommation. Cependant, le vrai problème est celui de l'éductation à la santé et de la prévention. À la lumière de ces éléments, il me semble que l'amendement proposé par le Gouvernement, qui prévoit un étalement sur six ans plus un an, permet de lisser dans le temps la prise en charge de ce problème, qui est réel, en particulier avec le syndrome d'alcoolisation foetale, que nous ne connaissons pas depuis très longtemps – il y a trente-cinq ans, quand je faisais mes études médicales, on n'en parlait pas – mais qui est extrêmement grave. Au moment où nous traitons la question de la santé publique, je crois que nous ne pouvons pas ignorer le problème de l'alcool et son corrolaire, la taxation.

M. le président. Merci. La parole est à M. Guillaume Arnel.

M. Guillaume Arnel. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues. Je voudrais à mon tour mêler ma voix à celle de mes collègues. Madame la ministre, nous sommes conscients

des ravages qu'occasionne l'addiction à l'alcool mais je veux rappeler ici que l'addiction au rhum n'est pas un phénomène particulièrement notable en Outre-mer. Le plus compliqué, c'est la consommation de substances addictives – telles que le cannabis, le crack, etc. – qui ravagent et qui détruisent non pas une personne mais toute une famille.

Par ailleurs, j'ai assisté moi-même, sur les bancs de cet hémicycle, à la levée de boucliers qu'a provoquée la volonté de taxer le vin ; j'ai vu des collègues défendre ardemment la production française. On aime bien le vin ; il est bon ; mais tout est dans la modération.

Je veux aussi souligner le fait qu'on consomme beaucoup plus, chez nous, d'alcool à faible prix. Sur mon territoire, c'est la bière, la vodka et le whisky qui font des ravages et ils entrent impunément chez nous. Va-t-on se mettre à taxer tous ces produits? La consommation la plus répandue en Guadeloupe et en Martinique — je n'en sais rien pour la Réunion — est celle du champagne. Il faudrait peut-être le taxer davantage?

Enfin, je veux rappeler, madame la ministre, que la concertation est un élément fort dans la négotiation : il est fondamenal d'étaler les hausses fiscales pour ne pas mettre en difficulté les entreprises. Rappelez-vous ce que vous avez fait aux entreprises de la Réunion, sur les sucres spéciaux. Pourquoi voulez-vous, de façon unilatérale, mettre à chaque fois en difficulté nos entreprises locales ? Nous vous demandons simplement d'étaler cet effort dans le temps et c'est aussi ce que demande la profession. Nous espérons que vous saurez entendre ces doléances.



SÉNAT

Concours

de Analyste-ce	dacteur des débats	22
date <u>13 join</u>	2027	
épreuve <u> </u>	nonyme.	
a copie doit rester a	nonyme.	al lathe
	Sujet :	
* ::		
9 1	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	- a
e e	el Page II	
		m 3:
2 A		
at .		
6		
· ·		7/1
	54	

Audition de M. Cédric O, secrétaire d'Etat au numérique, par la commission de la culture le mercredi 24 juillet 2019

M. Cédric O, secrétaire d'Etat au numérique. L'ensemble des sujets qui touchent au numérique se rapportent à mon sens à la question de la souveraineté. Les priorités fixées par le Président de la République et le Premier ministre pour mon action dans ce domaine se rattachent à trois sujets : la capacité à construire une industrie technologique du numérique française et européenne qui soit au niveau de ses compétiteurs chinois et américains ; la fracture numérique – 13 millions de personnes n'utilisent pas Internet quotidiennement en France – et la régulation entendue au sens large.

La compétition technologique mondiale se joue entre deux principaux acteurs : les Etats-Unis et la Chine. Dans ce contexte, l'Europe risque de sortir technologiquement de l'histoire. Un chiffre est à cet égard significatif. En 2016, alors que les investissements de Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFA) dans l'intelligence artificielle (IA) et les investissements chinois s'élevaient à 40 milliards d'euros par an, les investissements de tous les pays européens réunis atteignaient 4 à 5 milliards d'euros par an, soit 10 % des montants déployés par les Américains et les Chinois. Cette donnée est d'autant plus significative que la technologie de l'IA conditionnera intégralement la compétitivité de nos industries d'ici cinq à dix ans. Investir insuffisamment dans ce domaine et ne pas se doter de l'écosystème technologique qu'il requiert nous expose en définitive à des difficultés sur trois plans : l'emploi, la souveraineté technologique et la préservation de notre modèle social.

Ces dernières années, entre un tiers et la moitié des créations nettes d'emplois aux Etats-Unis, tous secteurs confondus, sont liées au secteur du numérique, contre environ 10 % pour la France. Se battre pour obtenir des entreprises du numérique de bon niveau revient donc à se battre pour l'emploi. Par ailleurs, la capacité occidentale d'investissement en recherche et développement (R&D) pour faire face à la compétition chinoise dans le domaine du numérique est principalement portée par les GAFA. Amazon seul représente 22 milliards d'euros d'investissement en R & D par an. L'Europe est donc absente de cette course technologique, ce qui pose un problème considérable. S'agissant enfin de la préservation de notre modèle social, le numérique a fait émerger un modèle hégémonique du premier acteur. Il n'existe ainsi qu'un seul Google, par exemple. Uber reste hégémonique malgré quelques compétiteurs marginaux. Ces acteurs sont tous anglo-saxons. Leurs futurs compétiteurs sont chinois. Or ils embarquent avec eux des choix économiques et sociétaux imprégnés de culture américaine. Facebook, fort de ses 2,4 milliards d'utilisateurs – plus de 400 millions en France – est une entreprises américaine porteuse de valeurs américaines.

Résoudre ce problème par la régulation prendra du temps. Si nous voulons faire prévaloir nos idées, notre modèle social et défendre la culture et les valeurs européennes, nous devons être capables non seulement d'agir défensivement par la régulation, mais aussi, sur un plan offensif, de faire émerger des champions mondiaux. Tel est le premier pilier de mon action.

Certains éléments invitent à l'optimisme dans ce domaine. L'écosystème numérique français se développe très rapidement. Ainsi, 5 milliards d'euros seront investis dans les start-up françaises cette année, contre 3,5 milliards d'euros en 2018 et 2,5 milliards d'euros en 2017, ce qui en fait le deuxième écosystème européen. Nous espérons d'une part devenir le premier écosystème numérique européen dans les années à venir, et d'autre part créer une dynamique en la matière au niveau européen. Cela est en bonne voie. A titre d'exemple, dix-huit entreprises ont levé plus de 50 millions d'euros en France dans le domaine du numérique sur le premier semestre 2019, contre douze en 2018 et six en 2017. Il faut continuer à soutenir cette accélération.

Pour y parvenir, nous devons répondre à deux enjeux principaux. Le premier est celui du financement. L'économie du numérique est une économie de financements privés. Les puissances publiques européennes étant incapables d'investir 40 millions d'euros par an dans l'IA, la question se pose de savoir comment apporter des financements privés à cet écosystème pour qu'il tienne son rang dans la compétition mondiale.

Le deuxième enjeu est celui du recrutement, principal frein à la croissance des entreprises. On recense 80 000 postes non pourvus dans le numérique. Ils seront 200 000 en 2022, selon les estimations. Cette carence touche toutes les catégories de poste, non les seuls postes d'ingénieur. En effet, le principal poste en tension dans le numérique est celui de technicien. Aberration bien française, on comptabilise d'un côté 2,5 millions de chômeurs, et de l'autre des dizaines de milliers de postes non pénibles non pourvus. Nous souffrons d'une inadéquation entre la formation existante et les emplois offerts. Il faut former davantage, dans l'ensemble des métiers du numérique, en gardant à l'esprit que la tension porte majoritairement en matière de recrutement sur les postes de techniciens et d'opérateurs.

La deuxième priorité qui doit guider mon action est la fracture numérique. Ce sujet touche en réalité, plus largement, à la relation entre l'Etat et ses concitoyens dans le cadre de la transformation numérique. La nécessité pour la France et l'Europe de tenir leur rang dans la compétition mondiale est inaudible pour nos concitoyens si le numérique n'est, au quotidien, que le syndrome de leur abandon. Le numérique a d'ailleurs été évoqué comme tel par les Français lors des réunions du Grand débat national. La transformation numérique ne peut se faire dans de bonnes conditions si le

numérique signifie, pour les Français qui habitent à la campagne la fermeture des petits commerces de centre-ville et le départ des services publics, et s'ils s'entendent dire qu'ils doivent aller sur Internet alors qu'ils en sont dépourvus ou ne savent pas s'en servir. Si nous ne sommes pas capables d'emmener avec nous dans cette transformation les 13 millions de Français qui n'utilisent pas Internet quotidiennement, alors d'autres épisodes comme ceux des Gilets jaunes se produiront.

L'Etat a à ce titre trois chantiers à gérer. Le premier est celui de la connexion. Le Gouvernement est assez optimiste quant à l'avancée des projets de déploiement du très haut débit (THD) et de couverture du territoire par le réseau mobile pilotés par Julien Denormandie, Jacqueline Gourault et Agnès Panier-Runacher. Comme nous l'avons annoncé, tous les Français devraient avoir une connexion de haut débit en 2020 et de très haut débit en 2022. Le déploiement de la fibre se fait en effet à une vitesse jamais atteinte, à raison de 4 millions de foyers connectés par an, et les investissements des opérateurs n'ont jamais été aussi importants.

Toutefois, disposer d'une connexion ne signifie pas que l'on sait se servir d'Internet. Un Français sur cinq ne se sert pas d'Internet quotidiennement. Or si la moitié d'entre eux peut être formée, l'autre ne le sera jamais. Et ce problème ne touche pas uniquement les personnes âgées. La responsable de la maison des services d'accueil au public (MSAP) de Signy-L'Abbaye, dans les Ardennes, qui est également un centre d'action sociale (CAS), me disait récemment que le profil type des personnes accompagnées dans ce domaine était une femme de 30 à 50 ans. Pour des raisons sociales, ou de handicap, nombre de nos concitoyens ne seront jamais à l'aise avec Internet. S'il faut former les uns, il faut donc également apporter aux autres des solutions près de chez eux. Cela rejoint la dynamique lancée par les Maisons France Services et le déploiement des tiers lieux. Chacun doit pouvoir accéder en moins d'une demi-heure à un endroit où être accompagné dans ses démarches administratives en ligne, et formé. Les pass numériques testés sur 48 territoires, qui permettent aux personnes peinant à utiliser Internet d'accéder à une formation près de leur domicile, fonctionnent très bien. Il reste à voir comment augmenter le nombre de lieux de formation, et à définir la mécanique budgétaire nécessaire pour financer ces chèques, sachant que la formation coûte environ 70 euros par personne et qu'elle s'appuie souvent sur un cofinancement entre les collectivités territoriales et l'Etat. Nous y travaillons. Plusieurs centaines de millions d'euros ont ainsi été annoncés par Julien Denormandie et Jacqueline Gourault pour le développement des tiers lieux. D'autres annonces sont attendues sur ce sujet à la rentrée.

La dématéralisation des services publics est également un sujet important. La rapidité de son déploiement est souvent préjudiciable à leur qualité. Or s'il n'est pas difficile en métropole de

trouver des voies de contournement, il en va autrement dans la ruralité, ce qui suscite un sentiment d'abandon assez justifié. Il faut repenser les services publics en ligne à partir des usagers, et probablement y réintroduire de l'humain par le biais de numéros de téléphone ou de guichets. Cela fait partie de nos priorités.

J'en viens à la question de la régulation. Je souhaite revenir à ce sujet sur la proposition de loi (PPL) de Laetitia Avia adoptée à l'Assemblée nationale. L'émergence de grands acteurs de l'Internet d'une taille et d'une complexité technique et juridique jamais atteintes jusqu'alors pose une question essentielle à la puissance publique. Si les seuls Etats capables de les réguler sont les Etats autoritaires, comme c'est le cas aujoud'hui, alors cela pose un probème majeur pour les démocraties. Facebook rassemble 2,4 milliards d'utilisateurs. Sa nationalité américaine et la complexité de son business model soulèvent des questions juridiques inédites, mais aussi des questions technologiques. L'existence de tels géants interroge en effet la capacité technologique de la puissance publique. Celle-ci doit être ainsi techniquement capable, éventuellement par l'intermédiaire d'un régulateur, de certifier que l'algorithme de recrutement de telle ou telle entreprise, par exemple, n'est ni raciste ni genré. La question de la présence de ces compétences au sein de l'Etat se pose : au sein de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), pour ce qui relève de la vie privée, et au sein de l'Autorité de régulation de la concurrence (ARCEP) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour ce qui relève de la concurrence. La capacité technologique de l'Etat est donc profondément remise en question. Il faut comprendre les mécanismes de fonctionnement globaux de ces grandes entreprises et disposer des compétences techniques nécessaires pour les contrôler.

La PPL Avia part du constat suivant : l'on peut insulter, injurier, ou menacer de mort quelqu'un sur Internet en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Cela tient à des raisons administratives, techniques et juridiques. En réponse à ce problème, cette PPL énonce trois principes. Tout d'abord, il ne peut plus y avoir d'impunité sur Internet. Dans la vie réelle, insulter quelqu'un nous expose à des sanctions. Il n'en va pas ainsi sur Internet. Cela tient à des difficultés de coopération entre les grands acteurs du numérique, mais aussi à l'irruption d'Internet dans la vie quotidienne des citoyens des pays développés, qui a mis leurs systèmes judiciaire sous une pression jusqu'alors inconnue. A titre d'exemple, on a recensé au total cent jugements pour injure dans toute la France en 2017. Or un tel nombre est atteint en trois minutes sur Internet. Avant même de parler de la responsabilité des grands acteurs de l'Internet, la question se pose de savoir si le système judiciaire est capable de se transformer pour traiter à la fois cette temporalité nouvelle et la masse qui se présente. Le niveau de

violence sur Internet diminuera le jour où les auteurs de violences s'exposeront réellement à des sanctions.

Si l'Etat n'est pas capable de garantir une réelle protection à ses citoyens, en ligne comme hors ligne, ils finiront par voter pour des solutions plus autoritaires. En laissant courir l'impunité sur Internet nous remettons en question la légitimité de l'Etat. Cela contribue par ailleurs à augmenter le niveau de violence de la société.

La garde des sceaux a introduit trois dispositions en réponse à cette question : la plainte en ligne, dont l'arrivée est attendue début 2020, la création d'un parquet spécialisé, composé de juges compétents et formés, centralisant l'ensemble des procédures relatives à Internet, et l'introduction de modifications dans le processus judiciaire par l'intermédiaire des ordonnances pénales. En effet, si les lois sanctionnant les comportements illégaux sur Internet existent, leur application fait défaut. Le fonctionnement de notre processus judiciaire doit donc être amélioré. Des progrès sont également à faire en matière de formation des juges aux spécificités d'Internet. Nous pensons poser des bases efficaces pour y parvenir.

La PPL Avia traite ensuite de la responsabilisation des plateformes. Dans les 24 heures ayant suivi la tuerie de Christchurch, sa vidéo a été retirée par Facebook 1,1 million de fois de sa plateforme. Or la justice ne sait pas passer 1,1 million de fois en 24 heures. Il est pourtant nécessaire d'endiguer les contenus manifestement illicites, dangereux, ou attentatoires aux libertés qui circulent dans ces nouvelles agoras. La PPL pose donc pour second principe que les platesformes ont la responsabilité de se doter des moyens nécessaires pour retirer ces contenus en moins de 24 heures.

La loi allemande relative au retrait des contenus illicites sur Internet, qui exposait les plateformes à une amende de 50 millions d'euros en leur laissant la responsabilité de déterminer les contenus illicites et en les exposant à une obligation de résultat, a eu un double effet contradictoire. Tout d'abord, de nombreux contenus « gris » échappaient, ou non, au retrait selon les cas, d'autre part les plateformes procédaient à un surblocage faute de pouvoir identifier avec certitude tous les contenus à retirer, ce qui a entraîné le blocage de comptes d'hommes politiques ou d'humoristes. Pour pallier cette difficulté, nous nous sommes appuyés sur le principe de la *compliance*, tiré de la régulation Blanquer et issu des travaux de Marianne Frison-Roche, professeur de droit à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Selon ce principe, une banque a, par exemple, la responsabilité de se doter, sous la supervision d'un régulateur, d'un système de détection efficace pour repérer 90 % à 95 % des virements frauduleux effectués par son intermédiaire. En l'absence d'un tel système, elle

s'expose à de sévères sanctions. Nous souhaitons appliquer un système analogue aux réseaux sociaux. Facebook devra donc se doter des capacités techniques et humaines nécessaires pour retirer le plus possible de contenus illégaux. Il revient au régulateur de définir quelles doivent être ces capacités. Toutefois, si le contrôle interne d'une banque rassemble plusieurs dizaines de milliers de personnes, le régulateur n'en dispose que d'une centaine. Sa capacité technique, humaine et technologique d'audit et de contrôle est donc un sujet central. Nous devons en la matière faire preuve d'humilité, s'agissant du contrôle des réseaux sociaux. Aucun pays dans le monde n'a résolu le problème – sauf la Chine, de la manière que nous savons.

Le dernier volet de la PPL Avia a trait à la sensibilisation des citoyens et à la formation de la société. Internet change profondément la diffusion de l'information, qu'il s'agisse de contenus haineux ou de rumeurs. Nous devons agir pour l'accompagnement des victimes et la simplification de la notification des contenus odieux. Dans ce domaine, il y a une ligne de crête à trouver entre la protection de la liberté d'expression et la protection des Français. Nous pensons humblement y être parvenus, et avoir réduit le risque de surblocage dont on nous avait objecté qu'il était induit par cette proposition. Nous avons néanmoins en ce domaine une obligation de résultat. En effet, le cyberharcèlement et l'insulte en ligne concernent tous les Français. Peu d'entre eux n'ont pas été témoins ou victimes d'insultes ou de menaces de mort sur Internet. La question est très prégnante chez les jeunes, comme le montre le récent suicide d'une jeune fille de onze ans. Nous avons donc une obligation de résultat, car la mission première de l'Etat est de protéger ses citoyens, en ligne comme hors ligne.



SÉNAT

Concours

de	Analyste	Rédacteur	ds	debats	
O, O	3				

date 12 jin 2021

épreuve Anglais

16/20

14

La copie doit rester anonyme.

nonyme.	
Sujet: Le manvais type de conservatisme	
de premier ministre veut un état feet qui remet	
en cause les l'bertes civiles.	_
	21
Le conservatione pratiqué par le parti	
conservateur est une crogance vaste, ouverte à un	
large pouel d'interprétations. Pour transporet Thatcher	1
il signifiait la dixipline et c'cononique du marché	
libre, pour David Camera, le conservatione équivalait	
4 61	÷

interprétation qu'en fait Boeis Jobason chaos de la covid 19 et en partie parce qu'il m'a parais montre une quilconque volonté de discuter d'idea politiques. Arni, le discours de la reme, prancé le 11 mai au was du quel le Governement présenté sur producin programme pare la prochaine session du Parlement, a revêtu un intérêt particulier.

3 63
de plusieurs sources. La première est le succè de
La populacité de TI. Johnson provient
élection pertieble et dans une seite de votes locaux.
conservateurs ont battu le part travailliste dans une
Dr sa monière de diriger. Néonmains, le 6 mai les
su optible et de nombreux mécantentements se met exprimés
premières étapes de la pandémie a été une dégringulade
étorné plus d'un, l'an dernier. Sa gestion des
longtemps par avoir un propre "isme" en aurait
17. Johnson puisse Rester au pavoir suffisament
Que l'an considère maintement que
Johnsonisme.
de ce qui parrait, peut-être un jarr, être appelé le
Il a été, jusqu'à prossent, l'expression la plus claire

la Campa	gne de vocciuation et la libération de
la populatia	1 du Confrement qui en décarle. La deuxième
st 17. John	son lui-même. Sa volaté tonitruante
ol'outrager	les sensibilités l'berales est bien aqueillie
en dehors	des villes, et des instincts politiques fixement
Sinement a	effités l'ant cuduit à épasser une combinaise
de Conservat	isme culturel et d'étatisme économique qui a
plus en co	munur avec le gaullime ou avec le
"Républicanis	me moderne d'Eisenhower qu'avec le thatchéris
a le curses	rvatisme dons le style de Comeron.
	Une pontie de l'intervention du Gouvernemen
est la bie	envenue. Il prévoit de faire ce oitre
l' investi ssem	unt dans la recherche et le developpement
et de "n	monter en gamme" le pays en le concentrant
0	64

l'infrastructure et l'enseignement professionnel deux de l'argent et de l'attention de Gouvernment promet de réformer le système de planification urbaine qui permet aux propriétaires immobiliers d'empêcher des projets de développement condamnant ains: les Britanniques à vivre dans d'enéreuses La solution de M. Johnson porvair des autorités locales dans le domaine urbaine, en donnant Que D. Johnson poisse ou non faire face our la Chambre des contés Collectivités en colère (5) 65

90	Contennant les novelles unceises ; la déjà reculé
	à la site d'une tentative précédente celle approche
	provint de problème la don del des laboranisme
	proviont du problème fondamental des johnsonième:
	Sa fendance à accaparen du parvoir.
III	
	X
	*
	w
	E
119	
31 62 05 44	
ux - tél. 02	
eleur - 14100 lisieux - tél. 02 31 62 05 44	
eleur -	



SÉNAT

Concours

de	analyste redacteur des débats
date	12 juin 2021

épreuve Langue n'vante (Allemand)

La copie doit rester anonyme.

18/20

26

Sujet:

Les Verts ont nomme Annalena Baerbeck candidate à la Chancellerie. Tous ceux qui me sont pas à l'extrême droite semblent maintenant variloir être féministes-

D'après Jana Hensel, Die Zeit, 2 5 mai 2021

Armin Laxhet est donc maintenant lui auni féministe. C'est en tout eas a qu'a rècemment affirmé le candidat de la CSU à
la Chancellerie lors d'une interview télévisée.

Ce m'est pas vraiment une surprise, cela reste
néanmoirs étrange Angela Mikel n'a jamais
réusi à le formuler auni clairement pour
sa propre personne. Elle avait plutôt du mal ave.

a elija plus riflichi dans sa vie a la question dite des femmes "que ne l'a pait baschet. Et qu'elle en est arricée à la conclusion qu'à ses yeur, etre féministe était justement lien une promesse qu'il faut prondre au sérieux. Une promesse delle se doutait qu'elle ne parviaulrait pas à la tenir.

For a qui concerne Annalina Baerbak, le fait qu'elle ait cité l'émancepation " comme un vitère contral de se namination a sous aucun donte fait entrer ce theme offensivement dans la campagne. A la joie et au sulagement de pas-Pour beaucoup, ne voir que des kommes se battre pour auécler à la Changellerie aurait été un anachronisme. D'un autre côte, il semble maintenant suvent que ses collègues et ses sontiens

dans de nombreux débats et dissumous, fasseul de son acceptation on de son rejet une acceptation on un rejet une acceptation on un rejet de la parêté en elle-même. Porce le clire de façon exagérée : qui vritique Baerbook est forcément un envenir de toute le fomme.

Baerback est une enfant des Verts, son travail pour le parti a commence avec ses études. Elle est entree en Bundestag a 32 un, est dévenue présidente du parti à 37. Sa biographie as celle d'une fonctionnaire classique, qui parle de politiques en pleases policies, mais oven sonvent verbeuses. Elle aime à discourir our les différents theins dans les talkshows et les interviews comme une politicenne specialisée dans une commission parlementaire. Les projets de saicté pour le pays à la tête duquel elle sonhaite à l'avenir se trouver restout anvent bloques dans l'enumera. tion de mesures venues du prégramme des Verts-Il n'est pas rare qu'elle réponde évasivement aux question des journalistes et elle peine, le fairant a traiter pricisement les points que l'on soulaiterait qu'elle aborde. Que l'on partage ce joint de one on non: savoir si Annalena Baerback est en position de porter le pays sur ses épaules doit pour voir être discuté - Et on doit avant tout pouvou questionner en quoi exactement un nouveaux

style et censé x révêler dans n conception de la
-politique -



SÉNAT

Concours

de _	Analyst - rédacteur des	dibats
date	12 juin 2021	s

épreuve <u>italin</u>

La copie doit rester anonyme.

13,5/20 27

A propos des lais ilectorales: Sujet: Or reporte de charge le système électoral, et la grerelle apposant les traits d'un vote proportional à curx qui défadat le vote najoritaire refait surface. La préférence pour l'une à l'autre position wint au dilenne who representer et governs: le vote a -t-il pour dipuli de placer au l'arternet le plus large éventail de positions, a de favoriser la constitution de majorités homogènes? Concentrons. sur la disignation du bouverneut la diférerce de ce qu'or a confishme tudance à coire, cette dernier re reper tant me in systime permetant our

vote de " d'indique me sette majorité, grelle que soit sa nature, mais plutot sur le fait que les grands partis sont souvent sur-représentes, ce qui augmente la possibilité de former des najorites garrenementales nonocolores, to ou constituées d'une alliance de grelgres partis. En Italia, le dibet total sende favorire l'option selon lagrelle la solution nageritaire apparaît plus garantir la constitution d'un baverneunt, même s'il n'agit de coalitions postides, gre comme un instruent favorisant les grands partis et les passant à letter pair obtenir in consensus. C'est en a mis que l'as parle de systèmes proportionnels perçus comme najoritaires, suisors ils permettut la constitution d'un majorita jouvernementale (modile (citalicums). Le type de solution un pourtant très proche d'un des caracteristique habitrellement défendue par les terants du vote najoritaire:

le collège sont un nominal, dont les cardidats sent clairement dérignés - la Constitute de Hatharla souve a collège - le nodèle « Mat--tardlung souve ce collige. Hait it fornit totalois, devantage que l'attalois, u modile incite pas tant à la recherche du conserses le plus lary gris il ne fait l'occasion aux coalitions de n reformer. Un de ses difants apos me la possibilité, par philians listes, de soutrier un même cardidat. De plus, lors de l'unique tour des élections, il pout asiver - ala s'est produit en talic - que les partis ne distribuent les collèges, a qui ist pas difficile : les partis u dis present pas d'un candidat pour tel collège n'ont num pas à revolur à l'élichion- Pendant les arnées à le modili el lattarellempéteit employé, la fragmatation dus votes put u effet his importante-Le system proportional comme le modèle all attarellens, sog pervent permette à un houvernent de se former, mais ne garantisment pas qu'il prist gaverer. Kien i en pache un parti de quitter le voalition, et d'avrir la voic à de savielles élections a à me savelle nagorite. En consignera, in les systèmes proportionals institutionalismt l'hiteroginite des najocites governmetales, le modèles

3

ce Platfarellums, et to de manior plus ginale le vote regoritaire à u sul tour lui sont largement favorables. Certis, ula re or produit pas er Grande - Bretagn. Mais souverons - rois de la leçon de Soutori: La dimension le fonctionneut des systèmes Electorans dipud de la prême d'un solide systim des partis. Dans ur systim fragile et fragmente, tat peut arriver. Hairandes -constion: Tale at tag L'Wh ford du problème: s'évertur à imaginer des systèmes électoraix ingrement distins à constrier des coalitions victorieurs étude ren soulment le problème de l'honojinité vais aussi celui de la rature num des partis politiques (et tout a keut). Av rispe de l'implision, des extrêmistes, pour renfernis, fatignis, petits et billianux qu'ils soint, se rasomblut augurd his dans me compitition tout sail sain. Arc-boutis me l'obsession des coalitions, on risque de favorir La coalition du vide &. Et maintenant!

74